

Commune de Puissalicon

Arrêté n° 2022-193 Interdiction de circuler " rue St Guiraud " et " rue du Château "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 15 septembre 2022, sollicitant l'autorisation de faire interdire la circulation « rue St Guiraud » et « rue du Château », afin de permettre le déroulement de la fête des voisins,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement de la fête des voisins, la circulation de tous les véhicules sera interdite « rue St Guiraud » et « rue du Château », le samedi 17 septembre 2022 de 17H00 à 23H00.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 15/09/2022

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 15/09/2022

Puissalicon le 15/09/2022

Michel FARENC
Maire

